



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES À QUALICONTACT LE 31 MAI 2013

Saisissons cette opportunité démocratique pour choisir nos Élus.

À quoi servent les élections professionnelles?

-À permettre d'élire vos représentants qui siègeront au comité d'entreprise et aux réunions mensuelles de délégués du personnel. L'ensemble de ces élus élira dans un second temps les membres du CHSCT.

-À désigner les organisations syndicales représentatives qui auront le pouvoir de négocier, lors des NAO (Négociations salariales obligatoires) auprès de la Direction, pouvoir très important, notamment sur les salaires, les effectifs, l'égalité professionnelle, la durée effective du temps de travail, l'évolution de l'emploi et tous les projets dérogatoires au code du travail.

Le rôle du CE

Il a pour mission de représenter " l'expression collective des salariés de l'entreprise " avec pour objectif de défendre les intérêts des salariés dans la gestion de l'entreprise ». Le CE est consulté sur :
-l'organisation, la gestion, les restructurations, les effectifs;

-la durée et les conditions de travail;

-la formation, l'activité économique, l'égalité professionnelle hommes/femmes dans l'entreprise.

Ce rôle économique est primordial pour surveiller la bonne marche de l'entreprise.

Il gère les activités sociales et culturelles (ASC) en utilisant le budget (quand la Direction accepte de lui confier un budget!!!!)

Le rôle des DP

Selon l'article L2313-1 du Code du Travail leurs missions est de « présenter aux employeurs toutes réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du Code du Travail et des autres lois et règlements concernant la protection sociale, l'hygiène et la sécurité ainsi que des conventions et accords collectifs de travail applicables à l'entreprise » Les DP peuvent saisir l'inspection du travail pour toutes plaintes et observations relatives aux prescriptions législatives et réglementaires dont elle doit assurer le contrôle.

Les missions du CHSCT :

les membres sont élus par la DUP. Il est notamment chargé de :

-l'analyse des conditions de travail et des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les travailleurs.

-la vérification du respect des prescriptions législatives et réglementaires et de la mise en œuvre des mesures de prévention préconisées par des inspections et des enquêtes

-le développement de la prévention par des actions de sensibilisation et d'information. Il peut, par exemple, proposer des actions de prévention en matière de harcèlement au travail.

-l'analyse des circonstances et des causes des accidents du travail ou des maladies professionnelles ou à caractère professionnel.

Ce comité est consulté:

-Avant toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de santé.

-Avant toute transformation importante des postes de travail (modification de l'outillage, changement de produit ou de l'organisation du travail).

-Avant toute modification des cadences et des normes de productivité.

-Sur le plan d'adaptation lors de la mise en œuvre de mutations technologiques importantes et rapides

-Sur les mesures prises en vue de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des accidentés du travail.

-De plus le CHSCT a le pouvoir de lancer des expertises sur tous les dossiers qui lui semble présenter des dangers pour la santé des salariés.



SUD, UN SYNDICAT QUI SE DÉVELOPPE

SUD est en plein essor. Nous sommes présents et actifs aussi bien chez les entreprises de télécommunications (Orange, SFR....) que chez les prestataires de services (Téléperformance, B2S, Webhelp, Acticall, Free, Coriolis, ISS....) ainsi que dans de nombreuses SSII.

SUD signifie : Solidaires, Unitaires et Démocratiques
SUD travaille en partenariat avec l'Union Syndicale Solidaires (Union des SUD).

Parce que nous sommes **SOLIDAIRES**, nous défendons tous les salarié-e-s.

Parce que nous sommes **UNITAIRES**, nous souhaitons travailler dans l'intérêt de tous, en collaboration avec tous les syndicats présents.

Parce que nous sommes **DEMOCRATIQUES**, nous garantissons la démocratie interne, et nous nous engageons à prendre les décisions solidairement avec vous.

Plus d'info sur notre site:

<http://www.sudptt.org>

<http://www.solidaires.org>

Le syndicat SUD vous intéresse?

CONTACTS

sudt75@sudptt.fr

Patrick MAHÉ : 01 44 62 12 23

Olivier MARTINEZ : 01 44 62 13 25

À PRENDRE PART avec un esprit combatif et constructif à la vie de l'entreprise.

À INFORMER des évolutions de l'entreprise par une communication claire et argumentée par voie de tract ou de news letter.

À RELAYER les revendications salariales lors des NAO (Négociations annuelles obligatoires) mais aussi clarifier le calcul et le suivi des primes, et demander que dans le calcul des primes soit pris en compte le résultat réel et justifié des retours (notamment PA non validé et indécis PA).

À AMÉLIORER les conditions de travail en demandant

-un casque individuel

-un casier individuel fermant à clef

Et plus largement en s'investissant dans le CHSCT

À DÉNONCER et combattre les situations injustes subis par les personnels

La DUP : un choix de dupes ?

L'article L.2326-1 du code du travail donne la possibilité à l'employeur, dans les entreprises de moins de 200 salariés, de fusionner le rôle des élus du CE à celui des DP dans une DUP (Délégation Unique du Personnel) et de réduire le nombre des représentants du personnel de 10 à 6.

Qualicontact a opté pour ce choix ...

Etonnant, non ?

Les 6 élus titulaires disposeront d'un crédit mensuel de 20 heures de délégation pour exercer leur mandat.

Nos candidats seront indépendants de la Direction car soutenus par une structure syndicale efficace.

M. JEAN-FRANCOIS DOMERGUE

M. FREDERIC PIGNOT



LE 31 MAI, SOUTENEZ LES CANDIDATS PRÉSENTÉS PAR SUD EN VOTANT MASSIVEMENT POUR EUX DÈS LE PREMIER TOUR.